

Le collectif " Réformons la Justice " décerne le

# GLAND'OR 2003

à Monsieur Michel JOUBREL,

Substitut Général à la cour d'appel de Versailles  
Ancien dirigeant du premier syndicat de magistrats (USM)  
Membre d'un réseau d'échange de photos pédophiles  
(avec des enfants âgés de 12 mois à 18 ans).

L'UNION

16/05/2003

## Internautes pédophiles : un magistrat dans le réseau

Les gendarmes ont interpellé une soixantaine d'amateurs de photos pédophiles sur Internet dont un haut magistrat qui a été remis en liberté.

La gendarmerie a opéré un important coup de filet sur tout le territoire français contre une soixantaine d'amateurs de photos pédophiles sur internet, parmi lesquels un membre éminent de la magistrature, ancien dirigeant du premier syndicat de magistrats.

Au total, les gendarmeries de 38 départements, sous la coordination de la section de recherches d'Orléans, ont appréhendé hier 61 personnes. En fin de journée, la quasi totalité des membres du réseau avait déjà été arrêtée, au domicile ou sur le lieu de travail.

Ce sont tous des hommes, dont le plus jeune n'a que 14 ans tandis que le plus âgé a plus de 70 ans. L'éventail des professions, et des statuts so-

ciaux est très large.

Un internaute, plus connu que les autres, avait été interpellé lundi à Versailles puis conduit au tribunal de Tours mardi soir pour être mis en examen. Il a été remis en liberté.

Il s'agit de Michel Joubrel, 49 ans, substitut général à la cour d'appel de Versailles depuis 1997, ancien secrétaire général puis président de l'Union syndicale des magistrats (USM), organisation majoritaire au sein de cette profession dans les années 80 et 90.

### L'animateur du forum écroué

L'animateur du forum d'images pédophiles, un jeune homme de 19 ans, étudiant dans un lycée agricole, dont la famille est domiciliée à Tours, a été mis en examen et emprisonné le 17 janvier.

Les hommes de la SR d'Orléans ont été saisis fin novembre après avoir été alertés par leurs collègues de Metz, eux mêmes prévenus par un internaute lorrain.

Une information judiciaire a été ouverte le 20 décembre par le parquet de Tours et l'enquête

confiée à une juge d'instruction de ce tribunal, Marie-Dominique Boulard-Paolini.

Les membres de ce réseau s'échangeaient des photos de jeunes enfants, parfois de seulement 12 à 18 mois, ou d'adolescents mis en scène dans des actes sexuels entre eux ou avec des adultes.

### Le Conseil supérieur de la magistrature saisi

« Certaines images sont à la limite du supportable », ont souligné les enquêteurs, précisant que 10 à 15.000 photos ont été visionnées par son équipe sur un total de 40 à 50.000.

Le chef de mise en examen général est : « fixation, diffusion, enregistrement ou transmission d'images ou de fichiers à caractère pornographique représentant des mineurs et recel de ces infractions ».

La peine maximale prévue est de 5 ans de prison et 76.000 euros d'amende. La gravité des accusations n'est pas la même pour tous, les disques durs des ordinateurs des internautes étant plus ou moins chargés.

Le ministre de la Justice Dominique Perben a déclaré hier qu'il avait saisi le Conseil su-



Michel Joubrel, 49 ans, substitut général à la cour d'appel de Versailles depuis 1997, a été mis en examen dans cette affaire.

périeur de la magistrature - au sein duquel d'ailleurs a

siégé M. Joubrel - en vue d'une suspension provisoire du magistrat de Versailles pour son implication présumée dans cette affaire.

« Pour la France, nous avons atteint nos objectifs mais cela prend toujours beaucoup de temps d'avoir des renseignements auprès des fournisseurs d'accès », a regretté le lieutenant-colonel chargé de l'enquête.

Ce dernier n'exclut pas que d'autres membres de ce réseau soient domiciliés à l'étranger.

## Perben veut une « commission d'éthique »

La mise en examen d'un substitut du procureur général de Versailles dans une affaire de pédophilie sur internet, qui fait suite à plusieurs dérives de magistrats, a conduit le garde des Sceaux Dominique Perben à annoncer hier la mise en place d'une « commission d'éthique ». « J'ai décidé de mettre en place

dans les huit jours une commission d'éthique composée de personnalités incontestables et connues pour leur rigueur morale pour me faire des propositions et pour réfléchir aux règles de recrutement, de formation et de suivi tout au long de la vie professionnelle des magistrats », a annoncé. Mardi, le CSM avait

décidé de révoquer de la magistrature le vice-président du tribunal de grande instance de Nîmes Hugues Vérita pour son implication présumée dans deux affaires pénales à caractère financier. A Toulouse, un juge a été mis en cause par plusieurs prostituées qui l'accusent d'avoir protégé les activités cri-

minelles du tueur en série Patrice Alègre dans les années 1990. Le magistrat a démenti catégoriquement. Enfin le mois dernier, le garde des Sceaux avait suspendu temporairement le premier substitut du parquet de Bobigny Jean-Louis Voirain, incarcéré dans une affaire de trafic d'influence présumé.

« L'intérêt supérieur de l'enfant » pour assouvir leurs bas instincts :

L'« Anonymat [est] garanti pour [les] magistrats pédophiles »,

Le Canard enchaîné du 23 juillet 1997.